

6 décembre 1961

2331/Pers.

RAHISI Emile
Commis sous-contrat
Renseignements.

A Monsieur RAHISI Emile
Commis sous-contrat

à

KIBUYE.-

S/ouvert de Monsieur le Préfet
de et à KIBUYE.-

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 novembre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, si vous remplissez les nouvelles conditions requises par la lettre circulaire n° 1663/Pers du 23.8.61, vous avez droit à l'indemnité de logement ; dans le cas contraire, la dite indemnité ne peut vous être accordée.

Pour le Ministre
Le Chef du Département de la
Fonction Publique
B. PATERMOSTRE,

